



Plan Formation 2020 Synthèse 2019

Version du 23/06/2020

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2019	4
CHERCHEURS D'EMPLOI EN FORMATION, CHIFFRES 2019	5
TRAVAILLEURS, AUTRES STATUTS ET STATUTS NON IDENTIFIÉS EN FORMATION, CHIFFRES 2019	5
PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES	7
3. DÉTAIL DES ÉVOLUTIONS CHIFFRÉES	10
3.1 LA PROGRESSION DES CHERCHEURS D'EMPLOI VENTILÉE PAR OPÉRATEURS	10
3.2 LA FORMATION DES BRUXELLOIS	11
3.3 LA FORMATION EN ENTREPRISE	12
3.4 LA FORMATION DES JEUNES	13
4. LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	15
4.1. LA FORMATION PME	15
4.2. LE PLAN HANDISTREAMING	20
4.3 LE PLAN PRISON	22
4.4 L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	23
5. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES	26
6. LA CITÉ DES MÉTIERS DE BRUXELLES	28
7. LE DÉVELOPPEMENT DES PÔLES FORMATION EMPLOI	29
8. DES CONVENTIONS PUBLIC-PUBLIC POUR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CHERCHEURS D'EMPLOI	30
8.1 LA CONVENTION PUBLIC-PUBLIC ENTRE ACTIRIS ET LE VDAB	30
8.2 LA CONVENTION PUBLIC-PUBLIC ENTRE ACTIRIS ET BRUXELLES FORMATION	33
9. LA RÉGIE	37
10. LES PARTENARIATS DÉVELOPPÉS PAR L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ..	38
11. LES INDICATEURS À RESPONSABILITÉ PARTAGÉE D'ACTIRIS ET BRUXELLES FORMATION	40

1. Introduction

Le Plan Formation 2020¹ s'inscrit dans la Stratégie 2025 pour Bruxelles² et, de facto, dans la contribution belge aux objectifs de la Stratégie UE2020 et de la politique de cohésion européenne.

Intitulé « Qualifier les Bruxellois pour l'Emploi », le Plan Formation a été définitivement adopté le 6 décembre 2016 par le Gouvernement francophone bruxellois et le 15 décembre par le Gouvernement régional bruxellois.

Les objectifs du Plan Formation 2020 se concrétisent autour de 19 axes stratégiques et de 44 mesures qui ont pour visée de « Qualifier mieux, qualifier plus ». Il prévoit le développement et le renforcement, tant quantitatif que qualitatif, de la formation professionnelle et l'augmentation du taux d'emploi des Bruxellois en améliorant leurs compétences et niveaux de certification.

Un premier bilan, faisant état des réalisations 2014-2017, a été publié en décembre 2018. Une synthèse des principales évolutions quantitatives et qualitatives observées en 2018 a été publiée en septembre 2019. La présente synthèse 2019 en est donc sa prolongation logique.

Pour la production de cette synthèse 2019 du Plan Formation 2020, un appel a été lancé aux pilotes des différentes mesures qui ont envoyé les données chiffrées et les avancées particulières qu'ils souhaitaient valoriser dans ce cadre. Nous les remercions chaleureusement. Les contributions ont également été complétées par différents rapports d'activités 2019 en cours de production comme le rapport d'activités de l'efp et du Sfpme, le rapport du Consortium de Validation des compétences, le rapport des politiques croisées d'Actiris et de Bruxelles Formation et le rapport annuel de Bruxelles Formation.

L'année 2019 a également permis de préparer l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan Formation 2020. Un cahier des charges a été préparé à cet effet et a permis à ce travail d'évaluation, de s'effectuer entre le 1^{er} mars 2020 et le 30 juin 2020 via le prestataire BIEFOR. Ce travail portera sur l'apport du PF2020 au service des publics bruxellois.es, sur la méthodologie du dispositif et sur l'implication des différents partenaires francophones et néerlandophones dans le développement et la mise en œuvre de cette politique publique. BIEFOR a rencontré dans ce cadre les pilotes des différentes mesures sous forme d'entretiens semi-directifs.

Les résultats et apports de l'évaluation contribueront à l'élaboration de la nouvelle stratégie qualification-emploi prévue dans l'accord du gouvernement francophone bruxellois: « *Dans le cadre de la Stratégie 2030 et sur la base du bilan qui sera tiré de l'évaluation du Plan formation 2020, le Gouvernement francophone bruxellois entend relancer une stratégie qualification-emploi. Concertée avec l'ensemble des acteurs francophones et néerlandophones actifs dans l'emploi, la formation professionnelle et l'enseignement en Région bruxelloise, elle sera mise en œuvre sur 10 ans et appuiera particulièrement les alliances emploi-environnement notamment en construction. à l'horizon 2030, cette stratégie permettra aux habitants de la Région, et particulièrement aux demandeurs d'emploi, de rejoindre le niveau de compétences requis sur le marché du travail métropolitain.* ».

¹ <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2020/06/Plan-Formation-2020-texte.pdf>

² <https://strategie2025.brussels/>

2. Les chiffres de l'année 2019

En Région bruxelloise, la formation des chercheurs d'emploi est organisée par Bruxelles Formation en tant que service public francophone avec des partenaires conventionnés. La Formation PME et le VDAB Brussel pour les chercheurs d'emploi néerlandophones accompagné des services de Syntra Brussel contribuent tous à la réussite du Plan Formation 2020.

Pour rappel, l'objectif du Plan Formation 2020 vise une augmentation, répartie entre les partenaires, de 3.000 chercheurs d'emploi supplémentaire en formation par rapport à 2014 dont 2.000 bénéficiant d'une formation professionnalisante, en alternance ou en entreprise pour atteindre 20.000 chercheurs d'emploi formés en 2020 (mesure 1).

D'autre part, le Plan Formation prévoit une augmentation de la formation des travailleurs (mesure 2) pour progresser d'ici 2020, d'un millier de travailleurs en formation.

Globalement, les chiffres de l'année 2019 mettent en avant les constats suivants :

- L'objectif de 20.000 chercheurs d'emploi formés en 2020 a été atteint à concurrence de 96% avec 19.192 chercheurs d'emploi formés à Bruxelles en 2019. Ce nombre continue de progresser par rapport aux années précédentes.
- L'objectif de 11.730 travailleurs et autres publics formés en 2020 a été dépassé à concurrence de 13% avec 14.821 personnes formées en 2019.
- Les deux graphiques dénombrent un total de 34.013 personnes qui se sont formées à Bruxelles en 2019.

Dans le cadre de la production de la synthèse 2018³ du Plan Formation 2020, certaines modifications méthodologiques avaient été effectuées par rapport aux graphiques présents dans le bilan 2014-2017⁴ du Plan Formation 2020, d'où certaines modifications dans les totaux. La synthèse 2019 du Plan Formation 2020 s'inscrit dans la prolongation méthodologique de la synthèse 2018. L'ensemble des modifications et précautions méthodologiques sont détaillées ci-dessous.

³ <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/11/Plan-Formation-2020-%E2%80%93-Synthe%CC%80se-2018.pdf>

⁴ https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/06/Bilan-2014-2017-Plan-Formation-2020_17-10.pdf

Chercheurs d'emploi en formation, chiffres 2019

OFFRE RÉGIE PAR BRUXELLES FORMATION	Chiffres 2019
FORMATION DANS LES PÔLES DE BRUXELLES FORMATION	7340
PROMOTION SOCIALE	639
FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	75
ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	4384
MOBILITÉ (FOREM/VDAB)	303
BF ESPACES NUMÉRIQUES – FORMATION EN E-LEARNING	1470
--- Total des inscriptions en formation dans les Pôles de BF et chez les partenaires + des inscriptions en e-learning exprimé en stagiaires distincts	----13.078
STAGES ET FORMATIONS EN ENTREPRISES HORS STAGES FIRST	2268
--- Total des inscriptions en stages et formation en entreprise + en formation dans les Pôles de BF et chez les partenaires exprimé en stagiaires distincts	----- 15.151

STAGES FIRST (gérés par Actiris depuis le 01.01.2017)	971
VDAB BRUSSEL – CHERCHEURS D'EMPLOI DOMICILIÉS À BRUXELLES	1751
EFP/SFPME – CHERCHEURS D'EMPLOI	1319
TOTAL 2019 (stagiaires distincts formés)	19.192

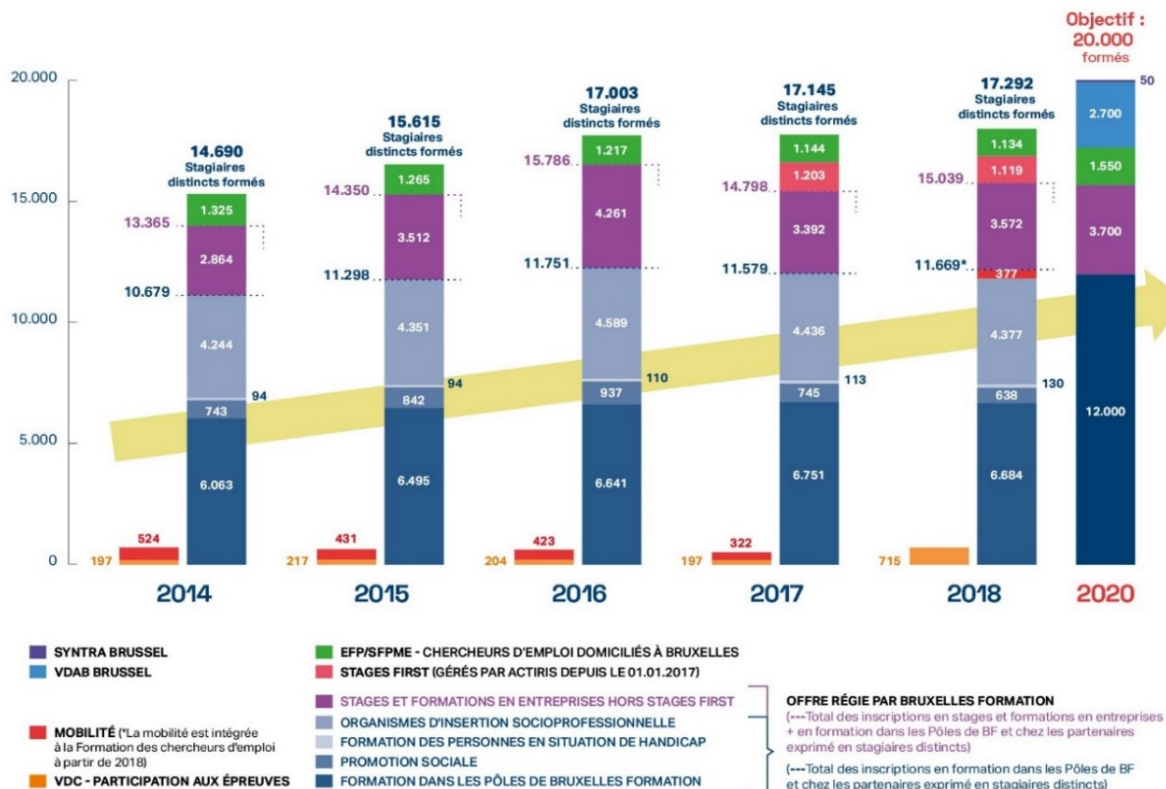
VDC – PARTICIPATION AUX EPREUVES	791
---	------------

Travailleurs, autres statuts et statuts non identifiés en formation, chiffres 2019

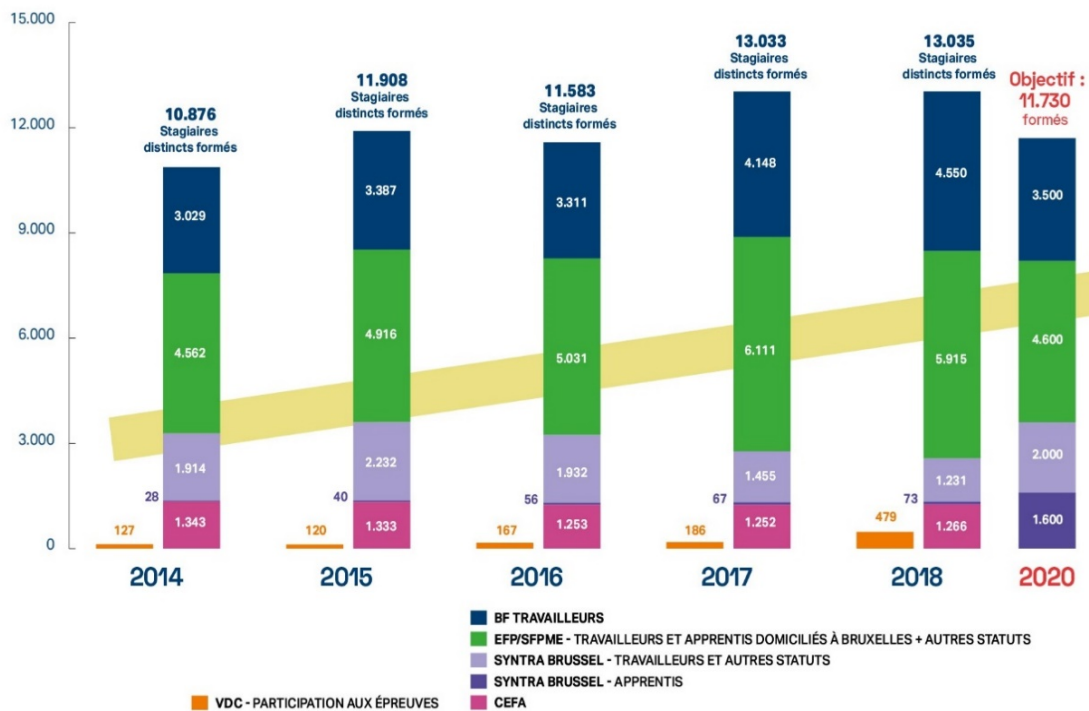
BF – TRAVAILLEURS ET AUTRES STATUTS	6.223
EFP/SFPME – TRAVAILLEURS ET AUTRES STATUTS	6.042
SYNTRA BRUSSEL – TRAVAILLEURS ET AUTRES STATUTS	1.156
SYNTRA BRUSSEL – APPRENTIS	153
CEFA BRUXELLOIS	1247
TOTAL 2019 (stagiaires distincts formés)	14.821

VDC – PARTICIPATION AUX EPREUVES	439
---	------------

Chercheurs d'emploi en formation (graphique global)



Travailleurs et stagiaires en alternance et autres statuts en formation (graphique global)



Précautions méthodologiques

Ces graphiques permettent d'apprécier l'évolution du nombre de chercheurs d'emploi, des travailleurs et des autres statuts formés ou validés en Région de Bruxelles-Capitale, en regard des objectifs à atteindre, c'est-à-dire 20.000 chercheurs d'emploi et près de 12.000 travailleurs/stagiaires en alternance formés d'ici 2020.

Quelques précautions méthodologiques s'imposent cependant :

- **VDAB Brussel** : Les données du VDAB Brussel concernent exclusivement les chercheurs d'emploi domiciliés à Bruxelles engagés dans une formation professionnelle donnée par le VDAB Brussel et ses partenaires. Pour 2018, ce chiffre était de 1636 chercheurs d'emploi domiciliés à Bruxelles.

- **EFP/SFPME** :
 - Les données 2014-2019 de l'efp relatives aux chercheurs d'emploi intègrent uniquement les chercheurs d'emploi formés en formation en alternance domiciliés à Bruxelles et inscrits dans la base de données Actiris. Les chercheurs d'emploi domiciliés dans d'autres régions qui se sont formés à l'efp ont été repris dans le second graphique, dans la catégorie « statuts non identifiés ». La formation en alternance, aussi appelée formation de base est constituée de la formation en apprentissage et en chef d'entreprise.

 - Dans le second graphique, les données 2014-2019 de l'efp intègrent les travailleurs formés en formation de base et en formation continue domiciliés en Région bruxelloise et un total de « non identifiés » reprenant les personnes formées à l'efp domiciliées en dehors de la Région quel que soit leur statut (demandeur d'emploi, travailleurs, apprentis,...). Il n'est, à l'heure actuelle, pas possible pour de différencier les chercheurs d'emploi des travailleurs dans cette catégorie pour des questions d'accès à la base de données du Forem et du VDAB. Ce nombre de personnes non identifiées à l'efp était de 2376 en 2018 et de 2452 en 2019.

 - Les données chiffrées spécifiques à l'efp ont été comptabilisées en nombre d'inscriptions aux formations (au 31/12 de chaque année académique) plutôt qu'en nombre de stagiaires distincts inscrits à une ou plusieurs formations. Il est donc possible qu'il y ait certains doublons, soit que plusieurs inscriptions à une formation aient été réalisées par le même stagiaire durant une même année académique. Cette présence de doublons est cependant minoritaire étant donné la durée de la formation, ses horaires qui ne permettent pas toujours de suivre une autre formation en parallèle et l'engagement du stagiaire nécessaire dans un stage en entreprises. Ces doublons peuvent être observés pour des formations se déroulant dans des métiers compatibles dans le même domaine (ex : « glacier » et « chocolatier » ou « boulanger-pâtissier » et « glacier »), les stagiaires pouvant pratiquement effectuer de manière exceptionnelle ces formations en parallèle, les horaires et les stages le permettant.

 - Les chiffres des stagiaires Sfpme non inscrits à l'efp ont été ajoutés aux chiffres des inscrits à l'efp depuis 2016, les données chiffrées sur ces stagiaires n'étant pas disponibles avant. Le nombre de stagiaires Sfpme non inscrit à l'efp est assez minoritaire. Ces personnes sont soit des personnes inscrites à l'IFAPME en Wallonie qui effectuent leur stage à Bruxelles et sont encadrées par un délégué à la tutelle du Sfpme ou soit des personnes qui effectuent entièrement leur formation en entreprise car des cours ne sont pas organisés

pour les métiers qu'ils apprennent. Cela concerne seulement quelques apprenants dans des métiers très spécifiques (ex: luthier, graveur sur acier, torrificateur...). Dans le premier graphique, ils sont 27 chercheurs d'emploi domiciliés à Bruxelles et dans d'autres régions. Dans le second graphique, ils sont 89 travailleurs ou autre statut domiciliés à Bruxelles et dans d'autres régions.

- Du fait d'une révision des méthodes de calcul, les données 2016-2018 de la Formation PME (efp/SFPME) présentées dans le second graphique sont différentes des données présentées dans le bilan 2014-2017 du Plan Formation 2020. Elles intègrent en plus les personnes ayant effectué une formation à l'efp domiciliées dans d'autres régions dont le statut (demandeur d'emploi, travailleur, apprenti...) n'est pas clairement identifié pour les raisons expliquées ci-dessus.
- **Syntra Brussel** : Les données 2014-2019 relatives à la part des chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel ne sont pas disponibles, Syntra n'ayant pas accès à la base de données d'Actiris permettant d'identifier précisément le nombre de chercheurs d'emploi dans leur public en formation. Pour ces raisons, les chercheurs d'emploi Syntra estimés entre 50 et 100 en 2019 ont été repris dans le second graphique : « travailleurs et autres statuts ». Syntra Brussel est depuis plusieurs années demandeur qu'un croisement puisse être effectué entre leur base de données et la base de donnée d'Actiris afin d'identifier les demandeurs d'emploi dans leurs publics et de faciliter ainsi la prise de décision politique. Pour Syntra Brussel il serait idéal que Syntra fournisse les numéros de registre national de leurs auditeurs à une OIP et qu'une OIP autorisée au niveau du RGPD (comme view.brussels) effectue le croisement avec la base de données de chercheurs d'emploi.
- **Stages en entreprises et spécificité des CIP** : Concernant les données relatives aux stages en entreprises, y sont repris les Stages d'immersion linguistique, les Formations Professionnelles Individuelles en Entreprise (FPIE), les Stages de Transition en Entreprise devenus Stages First depuis 2017 et les Conventions d'Immersion Professionnelle (CIP). Pour cette année 2019, seuls les chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris bénéficiant du dispositif CIP (11 personnes en 2019) ont été repris dans le premier graphique. Les autres bénéficiaires du dispositif CIP en 2019 qui ne sont majoritairement pas des chercheurs d'emploi ont été repris dans le second graphique global, dans BF : Travailleurs et autres statuts.
- **Bruxelles Formation** :
 - Les chiffres totaux en mauve de 15.151 sont les stagiaires distincts ayant suivi une ou plusieurs formations ou stages en entreprises régis par Bruxelles Formation (hors stages first). Nouveauté cette année 2019 : les chercheurs d'emploi distincts ayant suivi une formation en présentiel à BF espaces numériques ont été intégrés aux formations dans les centres de Bruxelles Formation. Quant aux stagiaires formés à distance via BF espaces numériques, ils apparaissent de façon distincte. Au niveau des chiffres relatifs aux personnes handicapées, ceux-ci ont légèrement changé par rapport à ceux repris dans la synthèse 2018 et dans le bilan 2014-2017 du Plan Formation 2020 : seuls les personnes handicapées ayant le statut de chercheur d'emploi ont été prises en compte dans les statistiques.

- Au niveau des travailleurs et autres statuts, le comptage 2019 englobe les travailleurs formés à BF entreprises et dans d'autres centres de Bruxelles Formation et les stagiaires CIP n'ayant pas le statut de chercheurs d'emploi (2150 en 2019).
- **Validation des Compétences** : Les chiffres présentés correspondent au nombre d'épreuves de validation -réussies ou non- passées par les chercheurs d'emploi et les travailleurs dans les Centres de validation situés en Région bruxelloise.
- **CEFA** : Les chiffres fournis sont les inscriptions dans les CEFA bruxellois sur une année académique (2014 correspond à l'année 2014-2015, 2015 correspond à l'année 2015-2016,...). Le nombre de bénéficiaires recensés à la date du 1er octobre 2019 au sein des CEFA bruxellois, s'élevait à 1247. Cette donnée 2019-2020 n'est cependant pas encore certifiée. Elle est susceptible de modifications suite au processus de vérification qui se clôturera avec la fin de l'année scolaire.
- **Mobilité** : Depuis 2018, la mobilité (chercheurs d'emploi en formation en Flandre ou en Wallonie) est comptabilisée au sein de la formation des chercheurs d'emploi. Concrètement, les stagiaires passant par Bruxelles Formation sont d'abord rattachés à Actiris via leur numéro IBIS, et peuvent alors accéder aux formations régies par BF. Si la formation souhaitée n'est pas disponible en Région bruxelloise (BF ou partenaires), les CE sont alors envoyés là où elle est accessible, en Flandre ou Wallonie.

En résumé, les chiffres présentés dans les deux graphiques globaux sont à prendre en compte avec les précautions suivantes :

- Les chiffres globaux des chercheurs d'emploi formés entre 2014 et 2019 (premier graphique) pourraient être revus à la hausse : il est nécessaire d'y ajouter les chercheurs d'emploi formés à l'efp domiciliés dans d'autres Régions que Bruxelles et non clairement identifiables pour des raisons d'accès aux bases de données du FOREM et du VDAB. Il est aussi nécessaire d'y ajouter les chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel non clairement identifiés pour des raisons d'accès aux bases de données d'Actiris.
- À l'inverse, les chiffres globaux des travailleurs et stagiaires en alternance (second graphique) pourraient être revus à la baisse car ils reprennent d'autres statuts tels que les chercheurs d'emploi domiciliés dans d'autres régions (données efp) et les chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel.
- Globalement, les chiffres de l'efp sont comptabilisés en nombre d'inscriptions. Comptés en stagiaires distincts, ces chiffres seraient revus légèrement à la baisse.
- Si chaque opérateur a communiqué un nombre de stagiaires distincts qui se sont formés chez eux (ou le nombre d'inscriptions aux formations pour l'efp), ces graphiques n'excluent malheureusement pas qu'il puisse y avoir des doublons inter-opérateurs. Un même stagiaire peut par exemple avoir suivi pendant la même année une formation à l'efp et une formation à Bruxelles Formation et être alors comptabilisé une fois chez chaque opérateur et, par conséquent, deux fois dans les chiffres totaux.

3. Détail des évolutions chiffrées

3.1 La progression des chercheurs d'emploi ventilée par opérateurs

La mesure 1 du Plan Formation 2020 a prévu un objectif de 3.000 chercheurs d'emploi supplémentaires formés en 2020 « *atteint par l'addition des progressions ventilées par types d'opérateurs de la manière suivante selon les projections suivantes effectuées en concertation avec eux* »⁵.

- **Une augmentation de 2.300 chercheurs d'emploi distincts pour Bruxelles Formation et ses partenaires : OISP, entreprises, Enseignement de promotion sociale, personnes handicapées...**
 - ➔ Cette augmentation a été de 3000 chercheurs d'emploi formés par Bruxelles Formation et ses partenaires entre 2014 et 2019 (hors stages et formations en entreprises). 10.679 chercheurs d'emploi ont été formés par Bruxelles Formation et ses partenaires en 2014 pour 13.078 en 2019.
- **Une augmentation de 400 chercheurs d'emploi en formation auprès du VDAB Brussel et ses partenaires.**
 - ➔ En 2019, 1751 chercheurs d'emploi ont été formés par le VDAB Brussel et ses partenaires. J'attends les chiffres 2014 du VDAB Brussel.
- **Une augmentation de 250 chercheurs d'emploi/an (bruxellois de moins de 30 ans) en formation en alternance à l'efp et au Sfpme.**
 - ➔ À l'efp, le nombre de chercheurs d'emploi de moins de 30 ans domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale formés en alternance a diminué, passant de 890 en 2014 à 790 en 2019 (-100).
 - ➔ Pour le Sfpme, l'augmentation est assez faible passant de 1 chercheur d'emploi de moins de 30 ans domicilié dans la Région de Bruxelles-Capitale formé en 2014⁶ à 7 chercheurs d'emploi formés en 2019.
 - ➔ Si le nombre de chercheurs d'emploi bruxellois de moins de 30 ans formés en alternance a diminué entre 2014 et 2019, le nombre global de jeunes de moins de 30 ans chercheurs d'emploi et travailleurs, domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et dans d'autres régions a globalement augmenté. Cela sera présenté dans le point 3.3, la formation des jeunes.
- **Une augmentation de 50 chercheurs d'emploi formés par Syntra Brussel.**
 - ➔ L'atteinte de cet objectif est malheureusement difficile à mesurer aujourd'hui, Syntra Brussel n'ayant pas accès à la base de données d'Actiris permettant de quantifier précisément les demandeurs d'emploi en formation présents au sein de leur public.

⁵ Texte du Plan Formation 2020, mesure 1, p.15.

⁶ Ce chiffre fourni par le Sfpme pour 2014 est à prendre avec une certaine réserve car à l'époque le statut de l'auditeur n'était pas toujours encodé.

3.2 La formation des bruxellois

Dans sa mesure 1, Former 20.000 chercheurs d'emploi distincts par an à partir de 2020, le Plan Formation 2020 entend « *faire progresser significativement le nombre de Bruxellois bénéficiaires du dispositif de formation* ». Dans sa mesure 2, Faire progresser significativement le nombre de Bruxellois bénéficiaires du dispositif de formation, c'est la formation continuée des travailleurs bruxellois des secteurs en transition économique ou en restructuration en vue d'assurer leur reconversion et leur perfectionnement professionnels qui est considérée comme une priorité.

Les deux tableaux ci-dessous permettent d'avoir une vision claire du nombre et de la proportion de personnes formées en 2019 domiciliées en Région de Bruxelles-Capitale parmi les chiffres communiqués par les opérateurs et repris dans les deux graphiques globaux ci-dessus.

Nombre et proportion de chercheurs d'emploi formés en 2019 domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

Opérateurs	Stagiaires formés	Stagiaires domiciliés en RBC	Stagiaires domiciliés dans d'autres régions	Proportion de stagiaires domiciliés en RBC
Offre régie par Bruxelles Formation	15.151	13.445	1706	89%
Stages First	971	971	0	100%
efp	1292	1292	0	100%
Sfpme	27	12	15	44%
VDAB Brussel	1751	1751	0	100%
Total	19.192	17.478	1721	91%

Nombre et proportion de travailleurs, autres statuts et statuts non identifiés formés en 2019 domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale (RBC)

Opérateurs	Stagiaires formés	Stagiaires domiciliés en RBC	Stagiaires domiciliés dans d'autres régions	Proportion de stagiaires domiciliés en RBC
Bruxelles Formation	6223	3284	1202 (domiciliés dans d'autres régions) + 1737 (inconnue ou étranger)	53%
efp – Auditeurs inscrits en formation de base	4558	2106	2452	47%
SFPME	89	26	63	23%
SYNTRA – Travailleurs et autres statuts	1156	443	713	38%
SYNTRA – Apprentis	153	67	86	44%

Total	12.179	5.926	6.253	49%
--------------	---------------	--------------	--------------	------------

Pour le graphique ci-dessus, les données relatives aux domiciles des élèves fréquentant les CEFA et des auditeurs inscrits en formation continue pour l'année 2019-2020 ne sont pas disponibles. Dans le cas des auditeurs inscrits en formation continue, ce domicile est difficile à déterminer, les inscriptions étant souvent effectuées au nom d'une entreprise plutôt que du travailleur effectuant la formation.

Globalement, les deux tableaux ci-dessus donnent plus de précisions sur le domicile de 31.371 stagiaires formés en 2019.

- ➔ Parmi eux, 23.404, soit 75% d'entre eux ont été identifiés comme domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale.
- ➔ C'est chez les chercheurs d'emploi que le nombre et la proportion de stagiaires domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale est la plus importante.
- ➔ C'est pour les auditeurs efp inscrits en formation de base que le nombre absolu de stagiaires domiciliés dans d'autres régions est la plus importante. Ces 2452 stagiaires formées à l'efp en formation de base (apprentissage + chef d'entreprise) domiciliés dans d'autres régions sont généralement à des personnes habitant des communes avoisinant Bruxelles ou des communes pour lesquelles Bruxelles est facilement accessible en transport en commun.

Il est à noter que le VDAB Brussel compte également des élèves ou stagiaires domiciliés dans d'autres régions, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou travailleurs. Ces chiffres n'ont pas été comptabilisées dans les statistiques des graphiques globaux ci-dessus. Parmi leur public en formation, le VDAB Brussel compte environ 50% de personnes domiciliées dans la Région de Bruxelles-Capitale et 50% de personnes domiciliées dans d'autres régions.

En ce qui concerne la validation des compétences, sur les 1358 épreuves réalisées dans les Centres situés en Région Bruxelles-Capitale en 2019 :

- 1140 ont été passées par des candidats domiciliés de la Région Bruxelles-Capitale, soit 84%
- 218 ont été passées par des candidats non-domiciliés en Région Bruxelles-Capitale, soit 16%

3.3 La formation en entreprise

La mesure 1 du Plan Formation 2020 prévoit une augmentation de 900 chercheurs d'emploi formés via des formations en entreprise telles que notamment les FPIE /IBO ou les formations collectives en entreprises. Le tableau ci-dessous témoigne de l'évolution des stages et formations en entreprises suivis par les chercheurs d'emploi se formant en Région bruxelloise.

À ce propos, les chercheurs d'emploi peuvent avoir accès à plusieurs dispositifs de formation en entreprise. Les stages d'immersion linguistique en entreprise, la formation professionnelle individuelle en entreprise (FPIE) font partie du périmètre régi par Bruxelles Formation. Les Stages First sont gérés par Actiris depuis le 1^{er} janvier 2017.

Nombre de chercheurs d'emploi distincts bénéficiaires de stages d'immersion linguistique, de FPIE et de Stages FIRST – résultats 2014 - 2019⁷

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2014-2019
Stage d'immersion linguistique en entreprise	39	43	25	26	29	22	-17
FPIE (stagiaires présents dans et en dehors des centres BF)	1.514	1.538	1.657	1.642	1.878	2.236	+722
STE et Stages FIRST (depuis 2017)	735	1.116	1.478	1.594	1.119	971	+236
TOTAL	2.288	2.697	3.160	3.262	3.026	3.229⁸	+941

Entre 2014 et 2019, il y a eu ci-dessus une augmentation de **941** chercheurs d'emploi bénéficiaires de ces types de stages et de formations en entreprises. C'est pour les FPIE que l'augmentation des personnes en formation est la plus significative⁹.

Au niveau des IBO gérées par le VDAB Brussel, voici les données comparatives que nous avons reçues. Les données chiffrées pour les années antérieures ne sont pour le moment pas disponibles.

Organisator IBO = VDAB Brussel. Verblijfplaats werkzoekende = Brussel – données 2018-2019

	Nombre de chercheurs d'emploi distincts occupés en IBO	Hommes	Femmes
2014	77	54	23
2018	117	78	39
2019	83	53	30
Variation des IBO entre 2014 et 2019 : +6			

Entre 2014 et 2019, il y a eu une augmentation de 947 chercheurs d'emploi formés (941+6), bénéficiaires des dispositifs présentés dans les deux graphiques ci-dessus.

3.4 La formation des jeunes

La mesure 3 du Plan Formation 2020 prévoit d'augmenter de plus de 1000 les jeunes en formation auprès des opérateurs d'alternance en 2020 en mettant l'accent sur la formation à l'efp, au Sfpm, dans les CEFA Bruxellois et à Syntra Brussel. Les tableaux ci-dessous comparent les données de 2014 qui ont servi de base de la construction du plan formation

⁸ Pour des raisons de modifications dans le mode de comptage des CIP entre 2014 et 2019 expliquées plus haut dans les précautions méthodologiques, les CIP n'ont pas été reprises dans ce tableau. En additionnant aux 3229 stagiaires distincts les 11 chercheurs d'emploi en CIP en 2019, on arrive à un total de 3239 chercheurs d'emploi distincts bénéficiaires de ce type de formations en 2019. Il y a en effet la présence d'un doublon, soit d'un stagiaire ayant fait une CIP et une FPIE en 2019. Cette personne n'a été reprise qu'une seule fois dans le comptage total des 3239 stagiaires distincts.

2020 avec les données de 2019 afin de mesurer les évolutions de la formation des jeunes dans le domaine de l'alternance.

Auditeurs de moins de 30 ans en formation en alternance à l'efp et au Sfpme - données 2014 et 2019 (formation en apprentissage et chef d'entreprise)

Opérateurs	2014	2019	Variation 2014-2019
EFP	4.196	4.438	+ 242
SFPME	121	107	- 14
Total	4.317	4.545	+228

Entre 2014 et 2019, il y a eu une augmentation de 228 auditeurs de moins de 30 ans formés en alternance à l'efp et au Sfpme pour l'ensemble des auditeurs, qu'ils soient chercheurs d'emploi ou non et domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et dans d'autres région. Cette augmentation de 228 auditeurs reste éloignée de l'objectif de la mesure 3 du Plan Formation 2020 visant une augmentation de 800 apprenants de moins de 30 ans inscrits à l'efp pour la formation en apprentissage et chef d'entreprise.

Nombre d'inscrits dans les CEFA bruxellois par année académique (bénéficiaires distincts) – 2014 et 2019

Opérateurs	Inscrits 2014 - 2015	Inscrits 2019 - 2020	Variation 2014-2019
CEFA bruxellois	1.343	1.247	- 96

Le Plan Formation 2020 visait dans sa mesure 3 l'objectif d'une augmentation de 20% de la fréquentation des CEFA bruxellois. Celle-ci n'a malheureusement pas pu s'effectuer jusqu'à présent. La fréquentation des CEFA a tendance à rester relativement stable, et même, à diminuer légèrement.

À titre d'information liée à l'alternance, nous pouvons vous présenter ci-dessous les chiffres de l'évolution des CDO'S Bruxellois.

Nombre d'inscrits dans les CDO'S Bruxellois – évolution 2014 - 2019

Inscrits par année académique	Brusselse CDO'S
2015-2016	484
2016-2017	523
2017-2018	589
2018-2019	534
2019-2020	529
Variation 2015-2019	+45

Nombre de jeunes de moins de 30 ans formés en alternance à Syntra Brussel domiciliés en région de Bruxelles Capitale et dans d'autres régions – 2014 - 2019 – Cursisten leertijd of standaard dual

Situation au	Stagiaires domiciliés en RBC	Stagiaires domiciliés en dehors de la RBC	Total
30/06/2014	13	24	37
30/06/2015	24	33	57

31/12/2016	24	21	45
31/12/2017	39	25	64
31/12/2018	47	28	75
31/12/2019	67	86	153
Variations 2014-2019	+54	+62	+116

Entre 2014 et 2019, l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 30 ans qui se sont formés en alternance à Syntra Brussel a été significative. Celle-ci est passée de 37 jeunes formés en 2014 pour 153 jeunes formés en 2019. D'une manière générale, l'augmentation du nombre de jeunes de moins de 30 ans formés par Syntra Brussel entre 2014 et 2019 a été assez équivalente pour les stagiaires domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et en dehors de la région de Bruxelles Capitale.

4. Le développement de l'offre de formation

4.1. La Formation PME¹⁰

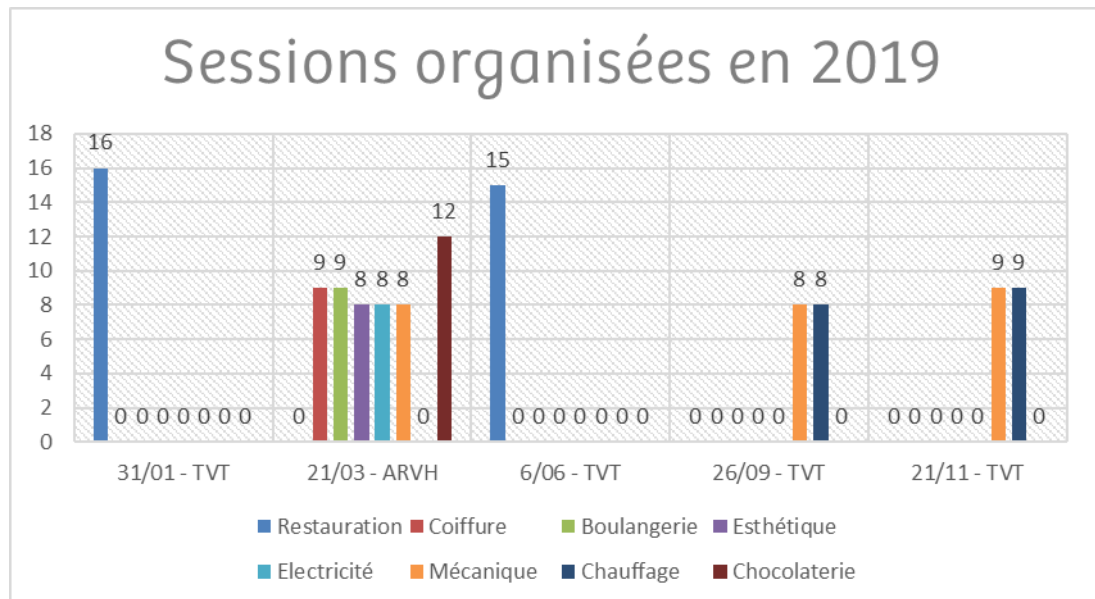
L'orientation des candidats à l'apprentissage

Depuis 2015, grâce notamment à l'apport du Fonds Social Européen, la formation PME a pourvu à l'amélioration du taux d'encadrement des jeunes par :

- L'engagement d'une conseillère en orientation au sein du Sfpme
- La poursuite des activités du pôle DORA (développement, orientation, réussite et accrochage) au sein de l'efp en charge de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes avant leur entrée en alternance effective, d'activités de remédiation et de soutien à l'accrochage notamment :
 - Le C'APP qui est un programme d'accrochage pour préparer l'entrée en apprentissage
 - L'accompagnement des jeunes sans patrons – Depuis la création du contrat d'alternance, il n'est plus obligatoire d'avoir son stage en entreprise pour s'inscrire à l'efp. Deux outils sont donc proposés pour aider les apprentis à dénicher le lieu de stage qui correspondre à leurs attentes :
 - Trouve ton stage
 - Recherche active de stages
- La systématisation, avant l'entrée en formation, d'un test de positionnement sur les compétences de base des jeunes associé à un entretien d'orientation. Le test de positionnement est devenu obligatoire pour toute personne souhaitant intégrer le système de la formation en alternance en apprentissage. Son but est de faire un bilan des compétences du candidat préalablement à son entrée dans le dispositif, d'orienter les candidats au sein du dispositif formation PME et éventuellement de mettre en place un accrochage. En 2019, 539 tests de positionnement ont été organisés.
- La systématisation d'un examen d'entrée et d'un entretien individualisé pour les entrants en section chef d'entreprise

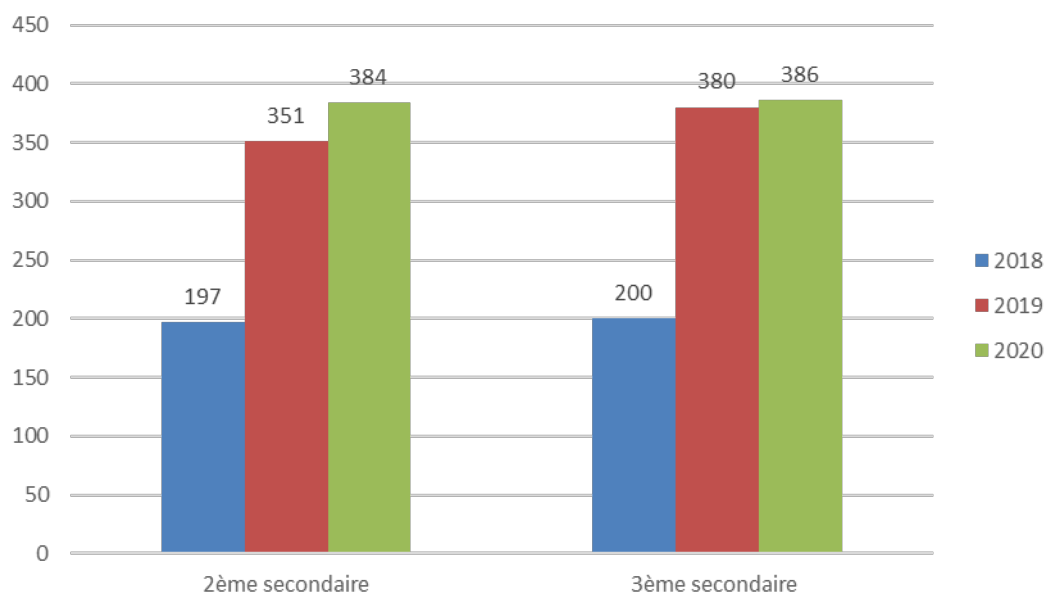
¹⁰ <https://www.efp.be/>

- L'extension des dispositifs « découvertes métiers » en centre de formation et « essais métiers » en entreprise pour les jeunes qui sont en recherche d'une orientation



- Diverses activités d'orientation telles que :
 - Enfants de primaires :
 - Place aux Enfants,
 - Projet primaires,
 - Stage pour enfants,
 - Coder Dojo et Petits Bocuse
 - Elèves de secondaires :
 - Défi Des Talents
 - Visite des ateliers
 - NEETS et adultes (collaborations avec diverses structures) :
 - Visites des ateliers ou des Escape Game
 - Découvertes métiers

Nombre de participants : Défi des Talents



Un dispositif plus lisible et plus accessible

- Un service info-accueil commun à l'efp et au Sfpme est à la disposition des futurs apprenants
- Un numéro « vert » commun pour l'efp et le Sfpme est opérationnel et permet un dispatching efficace des appels
- Un plan de communication commun de l'efp et du Sfpme est élaboré annuellement. L'objectif est d'unifier la communication et de simplifier son accessibilité pour les candidats à la formation à l'alternance
- Un plan de communication commun

La mise en œuvre de la gratuité d'inscription pour les chercheurs d'emploi en partenariat avec Actiris et Bruxelles Formation depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat

- L'organisation d'un vaste programme de formation «Passeport de votre réussite »

Passeport Réussite est un programme de formations à la carte pour porteurs de projets, starters et entrepreneurs. D'une durée de 3 heures, ces formations permettent de développer l'esprit d'entreprendre et de perfectionner les compétences. Au cours de l'année 2019 ont été proposés :

- Des nouvelles thématiques
- Des nouveaux formateurs professionnels dans leur secteur
- Des formations organisées dans différents lieux
- Des horaires variés

132 formations (128 en FR et 4 en NL) ont été organisées et 1127 participants ont été dénombrés.

- La mise en œuvre des primes alternances au bénéfice des entreprises qui engagent des jeunes en alternance

- Le développement du projet « Teste ton entreprise » - Une formation et un parcours entrepreneurial

L'efp et JobYourself rassemblent leurs services pour les personnes en formation « chef d'entreprise » de l'efp. Leur formation est complétée par la possibilité de tester leur projet d'entreprise avec l'accompagnement de JobYourself.

Une opportunité pour ces personnes de mettre en action les compétences acquises au fil de leur formation et de lancer par la suite leur entreprise sur des bases solides.

- 27 Personnes ont commencé le parcours de coaching collectif proposé par JobYourself
 - Un 1er groupe de 14 porteurs de projets a débuté le coaching collectif en octobre. Cette session s'est terminée en novembre. 13 personnes ont pitché leur projet en fin de session. Les domaines d'activités étaient les suivants : la fabrication et vente de pâtes artisanales, la fabrication de biscuits bio la création d'une crèche pour enfants handicapés ;
 - Un second groupe constitué de 14 personnes a débuté le 10 décembre 2019. 11 personnes ont pitché leur projet en fin de session. Les projets pitchés portaient sur l'herboristerie avec labo et salle de formation, la confection de gâteau de mariage et l'esthétique sociale.

Le développement de l'offre de formation en alternance

Sur la base de dossiers d'opportunité qui analysent la situation de l'emploi (nombre d'offres publiées par Actiris par exemple), des nouveaux profils élaborés par le Service Francophone des Métiers et de Qualifications (SFMQ) et des analyses de l'Instance Bassin EFE, la Formation PME adapte son offre à la réalité du marché de l'emploi bruxellois et aux attentes des entreprises.

Dans ce contexte, un pôle thématique portant sur les métiers du numérique a été créé au sein de l'efp. Les nouvelles formations suivantes y sont proposées :

- Assistant développeur
- Building Information Modelling (BIM)
- Community manager
- Designer UX-UI

D'autres formations ont aussi été ajoutées à l'offre :

- Assistant dentaire
- Employé administratif
- Concepteur de produits touristiques

Une attention particulière à la qualité du dispositif

- L'organisation de deux « quinzaines de la qualité » par année académique - Inspection par les conseillers pédagogiques de plus de 60 cours organisés à l'efp. Le but de ces quinzaines est d'évaluer les formateurs et la qualité des cours dans un souci d'amélioration continue.
- La création d'un catalogue de la formation à destination des formateurs de l'efp.

- L'édition du deuxième rapport d'exécution du contrat de gestion efp – Sfpme – Collège de la COCOF

Le développement des partenariats

En parallèle à la poursuite des collaborations existantes (CVDC, Formaform,...), l'année 2019 a également vu le développement et/ou la formalisation de nouveaux partenariats :

- Avec Bruxelles Formation et Coméos pour la formation de « Shop Manager »
- Un nouveau partenariat a été mis en place entre le dispositif de la formation en alternance PME et le secteur alimentaire (Alimento)
- Pour la formation « Assistant dentaire », un partenariat a été créé avec le Société de Médecine Dentaire
- Des échanges et des prises de contacts ont été réalisés avec différents secteurs professionnels : l'Association belge des podologues, le secteur de l'optique, le Cefora (fonds sectoriel des employés de la CP200), l'UBF ACA (climatisation), la Fédération des Pompes funèbres (Funebra), le secteur de l'immobilier, le secteur de la construction, le secteur des arts, le secteur de la logistique, ...
- Les premiers contacts avec différentes grandes entreprises dans le cadre d'une perspective de collaboration ont eu lieu (ex : Engie, Proximus, Sibelga, BMW, Keolis, RTBF, ...)

Le SFPME continue son projet Erasmus + Itineris dont l'objectif est la promotion de la formation par la mobilité européenne. Des délégations de personnel pédagogique sont parties en France pour les métiers de la construction et de l'alimentation.

L'année 2019 a aussi vu le développement de contacts avec des partenaires étrangers par l'accueil de délégations européennes mais aussi internationales :

- Le VMA (centre de formation islandais)
- Le Réseau des Maisons Familiales Rurales (France)
- Les Délégations bulgare et estonienne
- Les Délégations québécoise et ougandaise

La Formation PME participe également aux nouveaux projets suivants :

- Start Digital qui a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie intégrée de formation aux compétences numérique de base pour les chercheurs d'emploi et les apprenants adultes peu scolarisés. Le projet associe tous les opérateurs publics d'enseignement et de formation professionnelle pour adultes en Belgique francophone et aussi les opérateurs de formation du monde associatif subventionnés par le service public
- Le Fonds Prince Philippe dont le but est d'examiner la faisabilité d'un projet autour de l'apprentissage dual dans les trois communautés linguistiques belges

Le tutorat et la validation de compétences

L'efp propose la validation des compétences pour 4 métiers :

- Coiffeur(se) (renouvellement de l'agrément en 2017)
- Peintre décorateur (renouvellement de l'agrément en 2017)
- Esthéticien(ne) (agrément en 2018)

- Serveur(se) (en partenariat avec le couple Horeca)

Métiers	Unité	Nbre candidats
Coiffeur(se)	COIF1	11
Coiffeur(se)	COIF2	8
Coiffeur(se)	COIF3	4
Coiffeur(se)	COIF4	0
Esthéticien(ne)	ESTH1	16
Esthéticien(ne)	ESTH2	10
Esthéticien(ne)	ESTH3	14
Esthéticien(ne)	ESTH4	7
Peintre décorateur	PEINT1	92
Serveur(se)	SERV1	0
TOTAL		162

Dans le cadre d'un projet du fond social européen, pour 2020, le Sfpme a pour objectif de proposer une formation de tuteur en entreprise à toutes les entreprises formatrices avec lesquelles elle collabore, mais également à toute entreprise bruxelloise intéressée.

Cette formation est dispensée par une équipe mobile qui se déplace en entreprise. Elle a été mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des auditeurs et/ou de nouveaux collaborateurs.

Depuis 2016, 926 tuteurs ont été formés en entreprise (223 en 2019).

Une part importante des tuteurs actuellement en charge dans le dispositif du Sfpme ont acquis une expérience qu'il y a lieu de valoriser.

Le Sfpme s'est positionné comme Centre de validation des compétences pour le métier de tuteur en entreprise. Il a été agréé par le CDVC en 2016. En 2019, 41 sessions de validation des compétences ont été réalisées, pour 41 réussites enregistrées.

4.2. Le Plan Handistreaming

En sa mesure 4, le Plan Formation 2020 prévoit un doublement du nombre de personnes en situation de handicap, chercheuses d'emploi, en formation ou en validation. Dans l'optique d'atteindre cet objectif, les opérateurs concernés - Bruxelles Formation, le Service Phare, les OISP, la Formation PME, Actiris et le VDAB Brussel ont développé un plan d'action pour l'année 2018 dont les lignes directrices découlent des derniers constats et des difficultés rencontrées.

En 2019, ce plan d'action a ainsi été exécuté et articulé autour de 5 grands axes :

- La sensibilisation et la communication auprès des professionnels de la formation sur la problématique des personnes en situation de handicap : séances d'informations à destination des professionnels de la formation, vidéo diffusée sur le site de Bruxelles Formation, de la Cité des métiers et du service du Phare, : création et diffusion d'un flyer à destination du public portant sur le projet d'appui à la formation professionnelle, dispositif sécurisant le parcours de formation des personnes en situation de handicap.

- La conception et l'implémentation d'un processus de traitement des demandes et des besoins d'aménagements raisonnables dans les parcours de formation afin d'assurer une sécurisation des parcours de ce public ;
- L'accessibilité des centres de formation pour les PMR : état des lieux PMR des différents sites de formation professionnelle (Bruxelles Formation, OISP, EFP, CDR). Cibler dans un premier temps les centres de formation correspondant le plus aux centres d'intérêt des personnes pour des métiers compatibles avec les PMRs ;
- Renforcer le dispositif Tremplin : le soutien spécialisé par secteur du handicap et personne ressource au sein de BF Tremplin pour l'aménagement des procédures de test, les aménagements en cours, le suivi des stagiaires... ;
- L'augmentation de l'offre accessible aux personnes en situation de handicap.

Actuellement, les actions de formation des personnes en situation de handicap s'organisent comme telles :

- Les actions de formation organisées auprès des 4 opérateurs conventionnés par Bruxelles Formation (Ligue Braille, Média Animation, Info-Sourds et Alpha-Signes) ;
- Le Projet d'appui à la formation professionnelle, plus communément appelé Projet Tremplin : modules de remise à niveau organisés par BF Tremplin ;
- Les formations ordinaires organisées par l'OISP Jeunes Schaerbeekois au Travail.

Stagiaires en situation de handicap ayant le statut de chercheurs d'emploi formés par Bruxelles Formation et ses partenaires conventionnés - résultats 2014-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2014-2019
TOTAL	67	64	61	64	71	75	+12%

Une procédure d'accueil des stagiaires en situation de handicap

En 2019, un travail spécifique sur une procédure d'accueil des stagiaires en situation de handicap a été mené. L'objectif de permettre à ce public de suivre une formation à Bruxelles Formation ou chez un partenaire est resté la priorité en 2019. Il s'agit d'un travail d'envergure qui nécessite une sensibilisation du personnel, une adaptation des tests d'entrée mais aussi du matériel pédagogique spécifique, l'accessibilité des centres de formations...

Afin de donner à tous les centres de formation des balises pour permettre l'entrée en formation, une procédure d'entrée en formation d'un stagiaire en situation de handicap a été rédigée par Bruxelles Formation et l'ensemble des partenaires du projet : l'efp, Le Phare, la Ligue Braille, les services d'accompagnement, Actiris, Sabx, le SISAHM, Comprendre et parler, la FeBISP, le FSE et la Cocof.

Tous les acteurs ont également été sensibilisés en 2019 aux possibilités offertes par la validation des compétences, et la FPIE. En 2019, les études d'accessibilité ont été réalisées dans les centres de Bruxelles Formation.

Une séance d'information sur l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le 17 mai, une séance d'information et de sensibilisation portant sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en formation professionnelle a été organisée à la Cité des métiers à l'attention de collaborateurs de Bruxelles Formation et de l'Enseignement de Promotion sociale.

Cette séance d'information, co-construite et co-organisée par Bruxelles Formation, la FéBISP, le service PHARE et les services d'accompagnement bruxellois, a permis aux participants de s'imprégner du principe d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation grâce à la présentation du service d'appui à la formation professionnelle.

Ce dispositif permet à une personne en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement avant, pendant et après une formation professionnelle. Cet accompagnement est assuré par la Ligue Braille, Info Sourds, le SISAHM, le SABX et Comprendre et parler.

4.3 Le Plan Prison

Depuis 2017, Bruxelles Formation et l'Enseignement de Promotion sociale collaborent au développement du Plan Prison (Mesure 5 du Plan Formation 2020), au travers d'un plan d'action qui promeut une augmentation des actions de formation et de validation des compétences au bénéfice des détenus et ex-détenus bruxellois.

La collaboration des différents acteurs de terrain (BF, EPS, Adeppi et Après) a permis, en 2017, un retour à la normale et une augmentation de 84% du nombre de stagiaires formés par rapport à 2015 et 2016 (coïncidant avec une période de conflits sociaux et de grève des agents pénitentiaires) par l'organisation de formation en alphabétisation, en langues (anglais, français et néerlandais) ou encore dans les domaines de l'esthétique et de la gestion d'entreprise.

Plan Prison - résultats 2014-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	509	413	299	552	484	439

En 2019, 439 stagiaires ont été formés intra-muros dans les prisons bruxelloises dans le cadre de ce plan par Adeppi, Après et l'Enseignement de promotion sociale (Cours Erasme, Institut Roger Lambion et Institut Jeanne Toussaint). Les formations organisées par Réinsert en Région bruxelloise principalement en alphabétisation n'ont pas eu lieu en 2019. Les formations de base français débutant, suite office et néerlandais ont été les formations suivies par le plus de stagiaires en 2018. Les modules de formation données par l'Enseignement de promotion sociale (Connaissance en gestion de base, aide polyvalent en restauration de collectivité, et technique de coiffure) ont donné lieu à une certification. 15 attestations de réussite ont été délivrées aux détenus en 2019 dans ce cadre. Celles-ci sont valorisables sur le marché du travail ou pour poursuivre la formation hors des murs.

À côté de cet accompagnement, BF espaces numériques, le pôle dédié à la formation en ligne a également lancé en 2019 un projet pilote d'e-learning en prison avec des partenaires comme la Direction de l'enseignement à distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EAD), la Direction régionale Sud des établissements pénitentiaires (EPI) et les asbl Adeppi et Après.

L'objectif principal de ce projet pilote consiste à mettre en place un dispositif à Bruxelles (prison de Forest) et en Wallonie (prisons d'Arlon, Leuze et Marche) grâce auquel les détenus auraient accès à un système d'e-learning adapté permettant un apprentissage via des canaux numériques, qui soit interactif, individualisé et préparant à leur future insertion socioprofessionnelle compte tenu du niveau et des besoins de chacun. A côté de l'offre de Bruxelles Formation (Excel, calcul, word et français), on retrouve une part du catalogue de l'EAD (Enseignement à Distance de la Communauté française) et quelques modules du Forem. Le dispositif a été lancé en juin 2019 pour une période pilote de deux années à l'issue de laquelle il sera évalué. Lors des 6 premiers mois d'activité, ce dispositif a permis, au sein de la prison de Forest, à 29 détenus de suivre une formation pour un volume global de 867 heures d'apprentissage.

4.4 L'enseignement de promotion sociale

La Cellule de Pilotage de l'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie Bruxelles nous a fourni ses données statistiques concernant ses formations en alphabétisation (mesure 7 du Plan Formation 2020) et ses formations linguistiques (mesure 8 du Plan Formation 2020).

L'enseignement de promotion sociale est structuré sur une base modulaire: les formations se composent de « modules » ou « unités d'enseignement » (UE) qui permettent souplesse et flexibilité. Toute réussite d'une UE donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite. Les effectifs ci-dessous ont été calculés sur la base des inscriptions par unité d'enseignement. Les effectifs des fréquentations présentés dans les deux tableaux ci-dessous se basent sur le comptage des inscriptions dans les UE au premier dixième de celles-ci.

La formation en alphabétisation

Inscriptions dans les UE d'alphabétisation et Français UE 1 et 2 en Région de Bruxelles-Capitale					
Enseignement secondaire inférieur de promotion sociale					
Période: 2015/2016 à 2018/2019					
		Année scolaire			
Bassin	Libellé	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Bassin EFE de Bruxelles	ALPHABETISATION - NIVEAU 1	347	309	440	351
	ALPHABETISATION - NIVEAU 2	395	338	298	320
	ALPHABETISATION - NIVEAU 3	280	338	198	258
	ALPHABETISATION - NIVEAU 4	237	221	302	262
	INSERTION SOCIALE - NIVEAU 1	46	23	24	24
	INSERTION SOCIALE - NIVEAU 2	36	18	19	20
	ALPHABETISATION - NIVEAU 1 A		13	9	
	ALPHABETISATION - NIVEAU 1 B		24	6	
	FORMATION DE BASE NIVEAU 1	25	23	17	24
	CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE-FRANCAIS/MATHEMATIQUES	26	18	12	14
	CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE-CITOYENNETE	16	18	10	14

REMIEDIATION EN FRANCAIS	9	7	6	
FRANCAIS - REMISE A NIVEAU - CONNAISSANCES GENERALES	22	23	19	21
FRANCAIS:LANGUE ETRANGERE UF D A-NIVEAU DEBUTANT	1828	1613	1380	1384
FRANCAIS:LANGUE ETRANGERE UF D B-NIVEAU DEBUTANT	1898	1695	1648	1673
LANGUE : FRANCAIS UF 1 - NIVEAU ELEMENTAIRE	3034	2934	2812	3096
LANGUE : FRANCAIS UF 2 - NIVEAU ELEMENTAIRE	2648	2586	2685	2786
Total général	10847	10201	9885	10247

Le tableau ci-dessous montre une baisse des inscriptions dans les formations en alphabétisation pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, celles-ci remontant pour l'année scolaire 2018-2019.

La formation linguistique

Inscriptions dans les UE de langue en Région de Bruxelles-Capitale				
Par langue et niveau				
Période: 2015/2016 à 2018/2019				
Niveau	Année scolaire			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Français				
SI : secondaire inférieur	9975	9548	9026	9436
SS : secondaire supérieur	10356	9316	8516	8543
SC : supérieur de type court	165	187	134	136
Total langue française	20496	19051	17676	18115
Néerlandais				
SI	4890	3910	3792	3749
SS	4499	3510	3278	2951
SC	753	875	666	719
Total langue néerlandaise	10142	8295	7736	7419
Anglais				
SI	3253	2955	2931	3333
SS	5560	4988	4758	4949
SC	1580	1445	1460	1390
Total langue anglaise	10393	9388	9149	9672
Espagnol				
SI	656	651	683	761
SS	777	655	671	636
SC	107	150	159	145
Total langue espagnole	1540	1456	1513	1542
Italien				

SI	188	160	170	180
SS	87	96	82	104
Total langue italienne	275	256	252	284
Arabe				
SI	97	100	144	154
SS	124	58	61	82
Total langue arabe	221	158	205	236
Allemand				
SI	121	142	125	108
SS	118	115	86	111
SC				1
Total langue allemand	239	257	211	220
Russe				
SI	37	34	34	38
SS	66	54	40	55
Total langue russe	103	88	74	93
Portugais				
SI	43	37	44	44
SS	34	46	43	44
Total langue portugaise	77	83	87	88
Chinois				
SI	55	54	35	33
SS	45	56	57	39
Total langue chinoise	100	110	92	72
Turc				
SI				22
Total langue turque				22
Suédois				
SI			14	12
Total langue suédoise			14	12
Total général	43586	39142	37009	37775

SI: secondaire inférieur / SS: secondaire supérieur / SC: supérieur de type court

Le tableau ci-dessus montre une baisse des inscriptions dans les formations en langues organisées par l'enseignement de promotion sociale. Parmi les langues, c'est le français, l'anglais puis le néerlandais où il y a eu le plus d'inscriptions dénombrées.

Inscriptions dans les UE de langue en Région de Bruxelles-capitale	
Niveau	Année scolaire
	2018-2019
Français	18115
Néerlandais	7419

Anglais	9672
Espagnol	1542
Italien	284
Arabe	236
Allemand	220
Russe	93
Portugais	88
Chinois	72
Turc	22
Suédois	12
Total général	37775

5. La validation des compétences

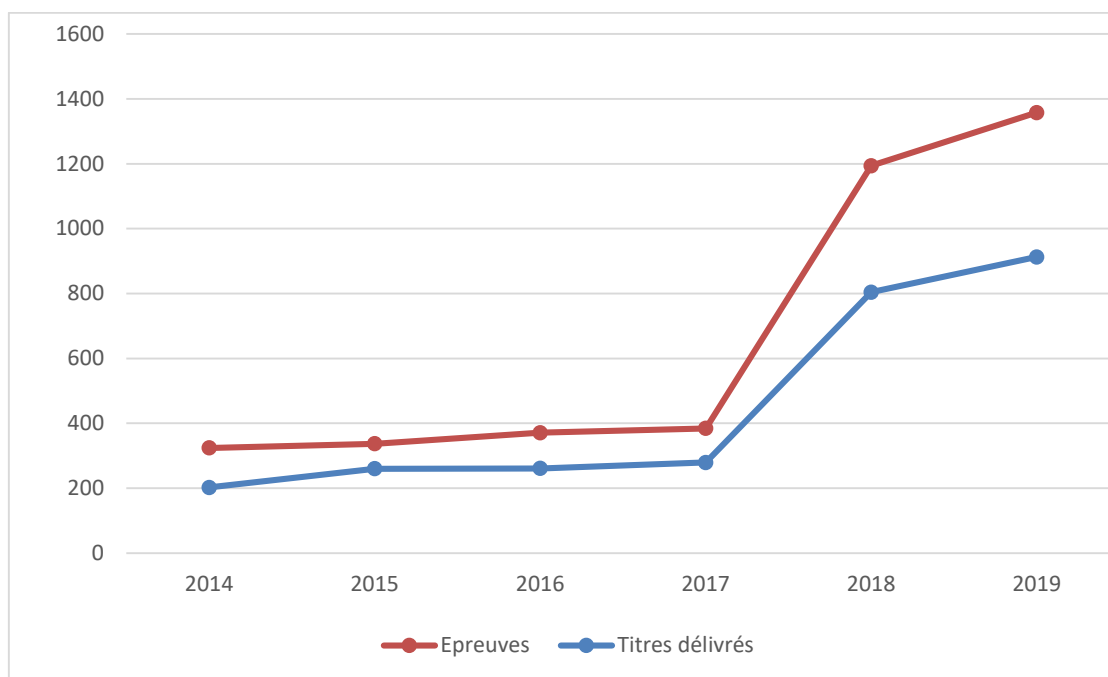
À Bruxelles, le développement du dispositif de validation des compétences s'inscrit dans le Plan Formation 2020 qui, en sa mesure 12, prévoit la délivrance de plus de 2.000 Titres de compétences par an d'ici 2020. Ainsi, depuis avril 2015, la Coordination bruxelloise de la validation des compétences travaille au développement du dispositif en Région bruxelloise, et ce, avec le soutien du fonds d'impulsion déployé depuis 2018 par le Ministre en charge de la formation professionnelle.

Un titre de compétence s'obtient après la réussite d'une épreuve d'évaluation soit dans le cadre du processus de validation des compétences (titres délivrés via épreuves) soit dans le cadre des évaluations prévues dans un processus de formation professionnelle (via la reconnaissance des acquis de formation - RAF).

Validation des compétences en Région bruxelloise en 2019 **(Résultat pour l'ensemble des opérateurs : Bruxelles Formation, Sfpme/efp, EPS)**

	Objectif	Réalisé	Pourcentage de réalisation
Titres délivrés via épreuves	550	913	166%
Titres délivrés via RAF	1.400	1.078	77%
Total des titres délivrés	1.950	1.991	102%

Validation des compétences en Région bruxelloise – progression des épreuves passées et des titres délivrés



En 2018, 2.170 titres de compétences avaient été délivrés en Région bruxelloise : 804 titres via épreuves et 1.366 titres via la RAF. Si les chiffres 2019 sont en légère diminution, il faut remarquer que les indicateurs liés nombre d'épreuves de validation passées et au nombre de « titres délivrés via épreuves » continuent de progresser.

Parmi les 1.991 titres délivrés en 2019 par les opérateurs bruxellois, 1.274 titres ont été délivrés par Bruxelles Formation, 321 par le Sfpme/EPF et 396 ont été délivrés par des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS).

Nombre de Titres de compétence délivrés via épreuves – résultats 2014-2019

Opérateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bruxelles Formation	51	79	101	102	265	253
EPS	104	63	41	25	175	248
EPS/BF (*)	24	86	79	86	301	296
SFPME	23	32	40	66	63	116
Total	202	260	261	279	804	913

(*) Les titres EPS/BF sont une mutualisation de l'activité des deux opérateurs pour les épreuves d'employé administratifs donnant droit à un titre de compétence. Dans les statistiques globales reprises ci-dessus, le chiffre de 296 titres délivrés pour 2019 est divisé en deux, de manière égale : 148 titres délivrés par BF et 148 titres délivrés par l'EPS.

Nombre de Titres de compétence délivrés via la Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF) - résultats 2014-2019

Opérateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bruxelles Formation	510	472	995	747	979	873
SFPME	/	341	376	416	387	205
Total	510	813	1.371	1.163	1.366	1078

Dans la partie conjointe de leurs contrats de gestion respectifs, Actiris et Bruxelles Formation se sont engagés à favoriser l'approche sectorielle, au travers notamment des Pôles Formation Emploi, afin de rapprocher les métiers d'accompagnement, d'orientation, de formation, de validation et de matching au service des usagers (chercheurs d'emploi, employeurs et travailleurs). Les deux institutions se sont également engagées à simplifier le parcours du chercheur d'emploi en amont de la formation, en organisant un dispositif intégré d'identification des compétences suivant un référentiel commun approuvé par Synerjob, inscrites dans le dossier unique en optimisant le processus d'envoi vers la formation et/ou la validation.

Pour optimiser les chances de réussite des candidats aux épreuves de validation, Bruxelles Formation articule l'offre de validation avec d'autres services. C'est ainsi que les candidats se voient proposer, quand cela est nécessaire, des modules courts de formation préparatoires aux épreuves de validation (révision pneu pour le mécanicien d'entretien auto, lecture de plan pour les métiers de la construction, etc.).

6. La Cité des métiers de Bruxelles

Ouverte le 5 mars 2018, la Cité des métiers de Bruxelles est devenue, dès 2019, un lieu incontournable dans la recherche d'informations ou de conseils sur la vie professionnelle. Celle-ci s'inscrit dans la mesure 13 du Plan Formation 2020 : « Construire une politique d'orientation concertée autour de la Cité des Métiers ».

Dans un espace ultra moderne de 1100 mètres carrés au rez-de-chaussée de la Tour Astro (avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Saint-Josse), la Cité des métiers propose une panoplie d'activités collectives, d'informations et de conseils sur l'orientation tout au long de la vie en matière de formation, d'emploi, d'études, d'entrepreneuriat et de mobilité. Elle fait partie du Réseau international des Cités des métiers qui rassemble près de 10 pays et fonctionne dans le respect d'une charte et de principes communs.

Les promoteurs de ce projet sont Actiris et Bruxelles Formation, qui ont été rapidement rejoints par le VDAB Brussel, afin de réunir les services publics en charge de l'emploi et de la formation en Région bruxelloise. Outre les promoteurs, le projet réunit un grand nombre de partenaires tels que ceux de l'Enseignement ou de la Formation PME afin de couvrir toutes les thématiques de l'orientation tout au long de la vie, dans les deux langues régionales, et ce pour un large public (jeunes en âge scolaire, à l'école ou en décrochage, étudiants, chercheurs d'emploi, adultes en cours de carrière en recherche de réorientation, publics à besoins spécifiques, etc.).

En novembre 2019, la Cité des métiers de Bruxelles a obtenu du Réseau international à Paris son label « en fonctionnement », à l'unanimité des suffrages du jury. Ce label garantit la conformité de la Cité des métiers à la philosophie du Réseau international et la qualité de ses prestations. L'année 2019 a également vu se renforcer l'équipe de la Cité des métiers avec

les arrivées en mai d'un chargé de communication et d'un conseiller projet « NEET »¹¹ et en août, d'un manager des activités collectives pour dynamiser sa modalité de services autour des cinq thématiques que sont choisir, apprendre, travailler, bouger et entreprendre.

Plusieurs types d'activités ont été organisées au sein de la Cité des métiers de Bruxelles au cours de sa deuxième année d'existence comme des visites, des séances d'information, des ateliers, des rencontres avec des professionnels ainsi que l'accueil d'organisations ou de délégations étrangères venant notamment de l'Estonie, d'Afrique du Sud ou du Maroc. En juin 2019, la Cité des métiers de Bruxelles a participé à la Spring School de Paris où un événement était organisé sur « Les Cités des Métiers, un outil multi-partenarial d'excellence ».

En ce changement de législature, la Cité des métiers a reçu la visite du nouveau Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Bernard Clerfayt, ainsi que celle de la Ministre-Présidente de la COCOM et Secrétaire d'Etat en charge de la Transition économique, Barbara Trachte, venue encourager la démarche des jeunes dans le cadre de la Semaine de l'entrepreneuriat Jeunes. Ont également eu lieu en 2019 à la Cité des métiers une rencontre avec des acteurs de l'ISP -sur le thème : « la Cité des métiers, quelle articulation pour quels services ? », une journée thématique dédiée à l'IT avec plusieurs partenaires et un atelier sur « l'autonomie des citoyens dans les centres d'orientation tout au long de la vie ».

Un an après sa création, le bilan de la Cité des Métiers a également fait l'objet d'une présentation et d'un débat au Conseil économique et social.

En 2019, la Cité des Métiers a accueilli 55.757 visiteurs et réalisé 21.832 entretiens conseils. La Cité des Métiers avait accueilli 42.529 visiteurs et réalisé 19.569 entretiens conseils en 2018.

7. Le développement des Pôles Formation Emploi

Depuis 2016, les Gouvernements de la Région bruxelloise et de la COCOF ont adopté plusieurs principes structurants la création, la gouvernance et le fonctionnement des Pôles Formation Emploi (PFE). Ceux-ci s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la Politique sectorielle de la Stratégie 2030 et des Accords-cadres sectoriels signés avec les interlocuteurs sociaux.

Constitués sur base sectorielle, ces PFE sont le fruit d'un partenariat public - privé et réunissent au moins :

- Les interlocuteurs sociaux sectoriels ;
- Le Service public d'Emploi, Actiris et les Services publics de formation bruxellois, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel ;
- D'autres acteurs peuvent également être invités à y participer selon les secteurs, comme par exemple, l'Enseignement, la Formation PME, les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle, ou tout autre type d'acteur dont la présence peut s'avérer pertinente.

Au sein des PFE, Bruxelles Formation est plus particulièrement en charge de la coordination d'un pilier Formation et Validation des compétences pour les différents publics-cibles

¹¹ Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire).

(chercheurs d'emploi, travailleurs, élèves, ...). L'objectif premier est de disposer d'une vue globale sur l'offre disponible dans le secteur concerné. Actiris coordonne un pilier Emploi et une asbl commune coordonne le pilier Sectoriel.

Impliquant la mise en commun des partenaires autour d'objectifs partagés, les PFE sont actuellement en développement dans les domaines suivants :

- **Industrie technologique** : le PFE Technicity.brussels¹² est un partenariat Public Privé entre le FRMBruelles, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. Le démarrage des activités a eu lieu fin 2019 sur le site d'Anderlecht. BF Technics et Actiris y ont emménagé mi-2019.
- **Numérique** : le PFE Digitalcity.brussels¹³ est un partenariat Public Privé entre les partenaires sociaux sectoriels (dont le CEFORA), Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. Le démarrage des activités a eu lieu début 2020 sur le site d'Auderghem. BF Digital y a déménagé fin 2019.
- **Transport et Logistique** : le PFE Transport et Logistique est un partenariat Public Privé entre les partenaires sociaux sectoriels (dont le FSTL, Logos, Bus-Car...), Actiris, Bruxelles Formation, le Port de Bruxelles et le VDAB Brussel. Le démarrage des activités est prévu en 2020 sur le site de Forest. BF Logistique, Actiris, le VDAB Brussel et plusieurs établissements scolaires y ont déjà déployé leurs actions en 2019.
- **Construction** : le futur PFE Construcity.brussels sera construit sur les bases d'un partenariat Public Privé entre Constructiv, Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Brussel, Bruxelles Environnement, le Sfpme et l'Enseignement.

Dans le cadre de la création des Pôles Formation Emploi, deux accords-cadres sectoriels avaient déjà été signés en 2018 : l'accord-cadre sectoriel Transport et Logistique (ouvriers) et l'accord-cadre sectoriel Construction. En 2019, cinq nouveaux accords-cadres sectoriels ont été signés avec les secteurs suivants : les employés du secteur du transport et de la logistique, l'Horeca, l'électrotechnique, l'intérim ainsi que les ouvriers de l'industrie métallique et technologique.

8. Des conventions public-public pour la formation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi

8.1 La convention public-public entre Actiris et le VDAB

Depuis 2015, Actiris mandate le VDAB pour la formation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi bruxellois qui souhaitent suivre un parcours d'insertion professionnelle néerlandophone auprès du VDAB. Le VDAB Brussel prend en charge l'intégralité de la sous-traitance des actions de formation et d'accompagnement des OISP néerlandophones bruxellois, étant mandaté par Actiris pour le volet accompagnement. Le VDAB met en place la méthodologie « *ledereenbemiddelaar* » auprès de ses partenaires OISP néerlandophones – dont les actions ISP sont liés à l'offre de formation néerlandophone - actifs dans la Région de

¹² <https://technicity.brussels/>

¹³ <https://digitalcity.brussels/>

Bruxelles-Capitale. Actiris, dès lors, finance directement le VDAB pour le volet accompagnement, et ne finance plus les OISP – dont les actions ISP sont liés à l’offre de formation - de façon directe. La mise en oeuvre de cet accompagnement via le VDAB et ses partenaires fait l’objet d’un monitoring via le SOC (Strategisch Overlegcomité Actiris-VDAB Brussel) qui permet de l’évaluer. Cette mesure est la mesure 23 du Plan Formation 2020 : « Poursuivre et évaluer le mandatement du VDAB pour la formation et l’accompagnement des chercheurs d’emploi bruxellois ».

Le mandatement du VDAB ne remplace pas les services d’Actiris, ni l’offre d’autres partenaires néerlandophones qui proposent un accompagnement (lokale Werkwinkel, ateliers de recherche active d’emploi...), ces services restent garantis. Le parcours d’accompagnement du VDAB porte sur une offre complémentaire, une possibilité supplémentaire pour les chercheurs d’emploi bruxellois - il s’agit en ce moment de 96 % de chercheurs d’emploi francophones - qui sont intéressés par un projet professionnel néerlandophone au VDAB dans le but de renforcer leurs chances d’accès à un emploi en Flandre (ou à un environnement néerlandophone à Bruxelles).

A la suite de l’accord de collaboration entre Actiris et le VDAB du 1^{er} juillet 2015 sur le mandatement, des conventions particulières pour la période 2015-2016 et pour 2017 ont d’abord été conclues avec le VDAB.

En 2018, une convention public-public a été conclue entre Actiris et le VDAB pour une période de 3 ans (2018-2020). Cette convention de collaboration pluriannuelle doit offrir stabilité à la collaboration conjointe et tenir compte du fait que les deux organisations sont partenaires institutionnels ainsi que du durcissement de la législation sur la vie privée.

Cette convention décrit entre autres :

- **l’objectif central** : donner l’opportunité à tous les Bruxellois, quelle que soit leur connaissance du néerlandais, de suivre un parcours professionnel (y compris des cours de néerlandais ou une formation professionnelle au besoin) auprès du VDAB, afin d’améliorer leurs chances de trouver un emploi en Flandre ou dans un environnement de travail néerlandophone à Bruxelles.
- **le contexte et le mandatement** : le VDAB est mandaté pour accompagner vers l’emploi les chercheurs d’emploi bruxellois, plus spécifiquement les groupes cibles suivants :
 - a) tous les CE bruxellois (quelle que soit leur connaissance du néerlandais) qui veulent suivre un parcours professionnel néerlandophone auprès du VDAB uniquement après orientation par Actiris (= parcours de mandatement – financés par la procédure commande par Actiris)
 - b) ainsi que tous les CE bruxellois qui ont débuté une formation professionnelle reconnue du VDAB (= parcours dans le cadre de l’Interface Formation Emploi, IFE – partiellement cofinancés pour le volet ISP par Actiris)
- **les projets bruxellois conjoints prioritaires** : la procédure de commande de formations et le mandatement, le plan d’action sur la mobilité interrégionale, la Cité des

Métiers, les Pôles Formation-Emploi, les services conjoints aux employeurs bruxellois et flamands, la collaboration locale, le monitoring conjoint en collaboration avec view.

A) Résumé des résultats mandatement VDAB – parcours dans le cadre de la procédure de commande

Nombre de participants aux séances d'info « Travailler en néerlandais » (conjointement par Actiris et le VDAB) pour chercheurs d'emploi bruxellois

Mesure 1 - procédure de commande / mandatement	2017	2018	2019
Nombre de participants effectifs	1.856	1.827	2.753

Source: Actiris

Nombre de chercheurs d'emploi orientés par Actiris vers le VDAB

Mesure 1 - procédure de commande / mandatement	2017	2018	2019
Résultat:	1.210	1.187	1.521
*dont jeunes (< 30 ans)	392 (32 %)	413 (35 %)	555 (36 %)

Source: VDAB

Lancement des nouveaux trajets au VDAB après l'orientation par Actiris

Mesure 1 - procédure de commande / mandatement	2017	2018	2019 <i>(chiffres provisoires !)</i>
Résultat du nombre de parcours : (participants distincts)	437 parcours	514 parcours	744 parcours
Caractéristiques des parcours :			
	29 %		

*dont jeunes (< 30 ans)		42 %	35 %
*dont parcours avec une formation professionnelle	16 %	18 %	8 %
*dont parcours avec une immersion linguistique/NT2	45 %	57 %	60%

Source: VDAB

B. Résumé des résultats mandatement VDAB – parcours dans le cadre l'Interface Emploi Formation

Nombre de chercheurs d'emploi (autres que dans la procédure commande) qui débutent une formation reconnue par VDAB Brussel et ses partenaires et dont l'accompagnement ISP est cofinancé par Actiris via le VDAB

Mesure 2 - Interface Formation Emploi (IFE)	2017	2018	2019
Résultat du nombre de parcours (participants distincts)* :	596 parcours	612 parcours	692 parcours

Remarque :

Le public cible a été réformé en 2018 où le financement d'Actiris pour le volet ISP lié à la formation:

- est limité pour les chercheurs d'emploi bruxellois (arrêt du financement des chercheurs d'emploi flamands)
- est affecté à tous les chercheurs d'emploi bruxellois qui suivent une formation aussi bien auprès de partenaires de formation bruxellois reconnus du VDAB Brussel (comme auparavant) qu'auprès du VDAB Brussel même (nouveau).

8.2 La convention public-public entre Actiris et Bruxelles Formation

Actiris et Bruxelles Formation ont également démarré la conclusion de conventions de « commande de formations » en 2014. Le 1^{er} juillet 2016, les deux organismes ont conclu une convention public public, permettant de simplifier les collaborations et les transferts financiers correspondants. La convention public public inclut aujourd'hui aussi bien la « commande de formations » que le « plan langues », ainsi que le financement d'investissements (dans le

cadres des Pôles Formation Emploi par exemple), ou de frais de fonctionnement de Bruxelles Formation.

Le tableau de monitoring ci-dessous présente les résultats des « commandes de formation » 2014 et 2015 ainsi que les résultats de la convention public public sur les années 2016, 2017 et 2018. Les chiffres de 2019 sont actuellement encore provisoires.

Tableau de monitoring de la convention public public entre Actiris et Bruxelles Formation

Formations financées par la convention public public						
	budget	consommation budgétaire	% consommation budgétaire	Total objectifs CE formés	Total réalisé CE distincts	% réalisation CE distincts formés
convention 2014	400.000,00	419.425,57	104,86%	50	60	120%
Garantie Jeunes IEJ	400.000,00	419.425,57	104,86%	50	60	120%
convention 2015	2.800.000,00	2.467.248,76	88,12%	1.222	1.108	90,67%
Garantie Jeunes IEJ	1.600.000,00	1.352.750,88	84,55%	858	687	80%
Garantie Jeunes non IEJ	930.000,00	1.023.681,46	110,07%	364	421	116%
Guidance ISP	270.000,00	90.816,42	33,64%			
convention 2016	3.600.000,00	3.536.426,49	98,23%	1.433	972	67,83%
Garantie Jeunes	2.695.509,00	2.616.505,81	97,07%	987	484	49%
Hors Garantie Jeunes	904.491,00	919.920,68	101,71%	446	488	109%
convention 2017	5.700.000,00	3.469.509,86	60,87%	2.699	1.975	73,18%
Garantie Jeunes	2.800.000,00	983.353,82	35,12%	1152	628	55%
Tout public	800.000,00	446.972,77	55,87%	345	122	35%
Financement structurel	1.500.000,00	1.578.543,83	105,24%	352	414	118%
Plan langues	600.000,00	460.639,44	76,77%	850	811	95%
convention 2018	5.700.000,00	5.493.513,88	96,38%	2.036	2027	70,20%
Garantie Jeunes	2.000.000,00	2.118.863,00	105,94%	1087	496	46%
Tout public	1.600.000,00	1.304.753,60	81,55%	523	361	69%
Financement structurel	1.500.000,00	1.789.850,00	119,32%	426	878	206%
Plan langues	600.000,00	280.047,28	46,67%	850	292	34%
convention 2019	5.700.000,00	3.769.294,00	66,13%	2036	en cours	non disponible
Tout public	3.600.000,00	1.630.351,00	45,29%	1610	1403	
Financement structurel	1.500.000,00	1.746.580,00	116,44%	426	752	
Plan langues	600.000,00	392.363,00	65,39%	850		
convention 2020	5.700.000,00	0,00	0,00%	2036	non disponible	non disponible
Tout public	3.600.000,00		0,00%	1610		
Financement structurel	1.500.000,00		0,00%	426		
Plan langues	600.000,00		0,00%	850		
TOTAL FORMATION	23.900.000,00	19.155.418,56	80%	8.290	6.142	74%

Investissements financés par la convention public public

convention 2016	PFE Transport&Logistique	2.300.000,00	1.647.663,74	71,64%	
convention 2017	PFE Transport&Logistique	1.550.000,00	1.838.863,48	118,64%	650.000€ reportés en 2018 et 900.000€ reportés en 2019 reporté en 2018
	PFE ICT	400.000,00	0,00	0,00%	
convention 2018	PFE ICT (ann 3)	750.000,00	971.018,00	129,47%	
	PFE T&L	400.000,00	1.392.042,00	348,01%	
	PFE Technicity (ann 4)	400.000,00	909.439,00	227,36%	
	bf construction (ann 5)	750.000,00	88.287,00	11,77%	650.000€ vers PFE Logistique et 100.000€ vers bf.construction
convention 2019	PFE ICT (ann 5)	675.000,00	704.477,00	104,37%	
	Précarité (ann 3)	800.000,00	61.245,00	7,66%	
	Gratuité EFP (ann 4)	500.000,00	242.890,00	48,58%	
	CDR Beezy (ann 1)	227.650,00	151.539,00	66,57%	
	PFE ICT (ann6)	400.000,00	704.477,00	176,12%	
	CDM (ann 7)	250.000,00		0,00%	
convention 2020	PFE ICT	675.000,00		0,00%	
	Gratuité EFP	500.000,00		0,00%	
	CDR Beezy	250.000,00		0,00%	
TOTAL INVESTISSEMENTS		10.827.650,00	8.711.941,22	80,46%	
GRAND TOTAL		34.727.650,00	27.867.359,78	80,25%	

Constats clés du tableau :

1. Financement total 2014-2020 : 34.727.650€
2. Proportion du financement alloué à la formation (versus investissements) : 69 %
3. Nombre de bénéficiaires distincts formés 2014-2019 (période plus courte que celle du financement): 6.142
4. Conventions clôturées 2014 à 2018 :
 - a. Taux de réalisation - CE distincts formés versus objectifs: 74%
 - b. Part de jeunes bénéficiaires de <30 ans : 62%
5. Taux de sortie positive (min 1 jour) des bénéficiaires de la commande de formation sortis en 2017: 74,1%
6. Taux de mise à l'emploi (min 1 mois) des bénéficiaires de la commande de formation sortis en 2017 : 66,4%

Éléments supplémentaires de clarification :

- En 2018 les objectifs du Plan Langues ne sont pas atteints : on observe, dans le cadre du Plan langue, l'impact de la mise en place des rendez-vous chez Actiris et donc une diminution du nombre de personnes envoyées par Actiris en séance d'information et par ricochet, en formation
- Les objectifs de la GJ 2018 n'ont pas été atteints, en cause certainement une difficulté croissante de trouver des jeunes aptes à entrer dans nos formations professionnalisantes. Un meilleur travail d'adressage est donc nécessaire ainsi qu'une meilleure prise en charge du parcours sécurisé des jeunes.
- Ceci est corroboré par le fait qu'en 2019, 30% des stagiaires formés dans le cadre de l'annexe tout public sont des moins de 30 ans. Ces stagiaires se retrouvent plutôt dans les formations de base, les remises à niveau ou les formations en langues.
- Les formations structurelles, quant à elles, drainent toujours autant de public. Les résultats dépassent les objectifs pour ces formations professionnalisantes à destination de tout type de public (206% en 2018 et déjà plus de 100% en 2019). Les formations professionnalisantes qui ne sont pas uniquement réservées aux plus jeunes amènent donc de meilleurs résultats ce qui renforce donc l'option prise dès 2019 de plus de mixité d'âge dans les formations.

9. La Régie

Comme le prévoit le Contrat de gestion 2017-2022 de Bruxelles Formation et en réponse à la mesure 24 du Plan Formation 2020 : « Développer le rôle de régisseur de Bruxelles Formation », le service Régie a été créé le 1^{er} octobre 2018. Il se compose d'un responsable et d'une collaboratrice.

Ce service est chargé de renforcer la mission historique de régisseur de l'offre de formation professionnelle et de validation de Bruxelles Formation et d'améliorer la cohérence globale du dispositif de formation professionnelle et de validation des compétences à Bruxelles, en assurant une orientation usager, qu'il soit stagiaire en formation, partenaire ou employeur.

Durant l'année 2019, le plan d'action du service régie a été rédigé notamment en menant des concertations internes et externes afin de faire connaître les missions de ce nouveau service et de répertorier les initiatives déjà existantes à ce niveau.

Le Plan d'action a été validé par le Comité de gestion de Bruxelles Formation en mars 2019, permettant le démarrage du premier cycle régie au second semestre 2019.

En octobre 2019, sur base du travail des Divisions Etudes et Développement et Production, le service Régie a également présenté une première comparaison des données du « réalisé 2018 » avec celles de l'Offre de formation 2018 de Bruxelles Formation et de ses partenaires conventionnés.

L'objectif premier de ce travail était de dégager des indications générales sur la mise en œuvre effective de l'offre prévue, sur les actions prévues mais non réalisées ou encore sur les actions réalisées qui n'avaient pas été programmées.

Ce premier exercice de comparaison globale offre / réalisé constitue un préalable nécessaire mais reste global et la démarche devra être poursuivie et systématisée. Il a permis de montrer que les pôles de Bruxelles Formation mettent effectivement en œuvre l'offre annoncée et que les profils des stagiaires qui suivent les formations correspondent à ceux des chercheurs d'emplois bruxellois.

Globalement, l'analyse a permis de montrer que les objectifs fixés pour l'ensemble de l'offre régie par Bruxelles Formation et ses partenaires ont été atteints à 82,4% en termes de places et à 93,7% pour les heures, ce qui constitue un très bon résultat global.

Il existe bien entendu des différences en fonction des types d'opérateurs et des domaines de formation.

Pour ce qui est de l'offre de formation ventilée par domaines, les objectifs sont atteints à plus de 90% (92,29%), et portent sur les domaines de formation en lien avec les secteurs prioritaires du développement économique de Bruxelles.

Cette première analyse se complètera d'analyses sectorielles, tout d'abord pour le domaine de la construction, en lien avec Construcity et les travaux en cours de l'Instance Bassin Enseignement, Emploi, Formation. Cette approche permettra d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés liées à la mise en place de la régie, notamment en termes de calendrier, d'articulation de l'offre, de parcours (filières et passerelles) ... Partant de cette première expérience, le modèle pourra être appliqué (avec les adaptations nécessaires) à d'autres domaines.

10. Les partenariats développés par l'Enseignement de Promotion Sociale



**Enseignement
de Promotion Sociale**

E : Education, Formation, Emploi

P : Partenaire aujourd'hui...

S : Surtout demain

Le 26 novembre 2019, la direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique ont organisé un colloque dédié aux partenariats mis en œuvre par l'enseignement de promotion sociale, enseignement reconnu pour la diversité de son offre de formation.

Ce colloque s'inscrit dans le sillage des politiques nationales et européennes qui visent à mettre en place des parcours d'éducation et de formation tout au long de la vie plus fluides, de qualité et davantage centrés sur l'apprenant. L'enseignement de Promotion sociale se place en première ligne afin de répondre à cette priorité. Au niveau du Plan Formation 2020, l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS) est spécifiquement porteur de la mesure 28 : « Développer les partenariats avec l'Enseignement de promotion sociale ».

Dans son discours d'introduction, la Ministre Valérie Glatigny a marqué tout son soutien à l'enseignement de promotion sociale et l'a qualifié d'outil d'émancipation en précisant qu'il n'y avait pas d'âge pour apprendre. L'enseignement de promotion sociale a été aussi positionné par le Président du Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale comme un partenaire au carrefour de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Ce colloque a permis de présenter de manière très concrète, à travers quatre ateliers, des exemples de coopération fructueuse entre l'EPS et différents partenaires publics ou privés en région bruxelloise et wallonne. Il visait aussi à susciter de nouveaux partenariats et à entendre des propositions d'amélioration des dispositifs afin de pouvoir proposer de nouvelles pistes d'action en ce début de législature.

Le premier atelier « Enseignement supérieur de l'EPS : complémentarité et spécificité » concernait plus particulièrement les synergies mises en place dans l'enseignement supérieur. Plusieurs partenariats ont ainsi été présentés qui mettent en avant les atouts de la mutualisation associée à la co-organisation ou à la co-diplomation entre des établissements d'EPS, des hautes écoles et des universités. Reprenons notamment

- la co-diplomation du Bachelier assistant social ;

- les cours de préparation aux études universitaires (propédeutique) qui permettent de répondre aux besoins de renforcement en science des étudiants sortants du secondaire ;
- la création en partenariat d'une « Académie de la Vente » qui prouve l'importance d'une synergie entre différents partenaires pour faire évoluer l'offre de formation ;
- l'organisation du CAP en présentiel ou en e-learning afin d'exposer la possibilité de réorientation professionnelle au public intéressé ;
- la mise en œuvre de la « Formation relais » dans le cadre de l'aide à la réussite.

Le deuxième atelier « Faciliter les parcours d'intégration des publics fragilisés en développant des partenariats avec l'EPS » a mis en avant différents projets menés avec l'EPS :

- des ateliers pédagogiques personnalisés (APP) qui visent un soutien pédagogique et un accompagnement personnalisé des jeunes de 18 à 25 ans qui sont bénéficiaires du CPAS en vue d'intégrer une formation ;
- un partenariat entre un établissement de l'enseignement de promotion sociale, des Missions locales bruxelloises et le Centre de Validation des compétences du Consortium de Validation des compétences dont l'objectif est de donner rapidement aux candidats à la validation des compétences les moyens linguistiques de présenter les épreuves de validation afin de maximiser leurs chances de réussite ;
- l'organisation du Brevet d'Enseignement Supérieur (BES) de « Conseiller en alphabétisation et en insertion professionnelle » qui a permis de développer une nouvelle formation dans ce secteur.

Le troisième atelier « Valoriser ses acquis et valider ses compétences, deux processus de reconnaissance des connaissances et capacités qui favorisent la mise en projet professionnel et de formation » a présenté et mis en perspective :

- la validation des compétences qui propose la reconnaissance officielle des compétences acquises préalablement par un public qui souhaite prouver ses aptitudes envers les employeurs, être reconnu par Actiris ou le Forem ou encore accéder à la formation dans l'enseignement de promotion sociale ;
- la valorisation des compétences qui est un processus qui tient compte de toutes les compétences déjà acquises afin de raccourcir le parcours de formation entrepris dans l'enseignement de promotion sociale et, ainsi, d'obtenir une certification par un programme adapté et allégé.

Le quatrième et dernier atelier « La convention de partenariat : une réponse flexible aux besoins des entreprises et des organismes publics » a exposé les multiples possibilités de partenariat qui sont développées par l'EPS. L'objectif était de détailler les principes du conventionnement et la mise en œuvre de ces partenariats. Les potentialités de collaboration avec l'EPS ont été illustrées par divers témoignages ainsi que par la mise en exergue d'un nouveau dispositif destiné à rencontrer rapidement les besoins d'une entreprise en développement ou qui doit se licencier tout ou partie de son personnel. Une attention particulière a été apportée aux attentes et propositions des partenaires actuels ou potentiels.

Pour plus d'informations concernant ce colloque :

<http://enseignement.be/index.php?page=28262>

Les propositions de partenariats peuvent être envoyées à conventions.eps@cfwb.be

11. Les indicateurs à responsabilité partagée d'Actiris et Bruxelles Formation

Afin de suivre l'évolution de leurs missions et de leurs objectifs relatifs aux politiques croisées emploi-formation, Actiris et Bruxelles Formation ont élaboré dans la partie conjointe de leur contrat de gestion 2017-2022 et en collaboration avec les partenaires sociaux, six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée :

- **Le taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation** : Insertion dans l'emploi de minimum un mois, entrée dans une nouvelle formation ou un démarrage de stage en entreprise à l'issue des formations sur un horizon de 12 mois, par rapport au nombre total de sorties de formation.
- **Le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes** : Nombre de stagiaires sortis vers un emploi, quelle qu'en soit sa durée endéans les 12 mois de la fin de leur formation par rapport au nombre total de stagiaires sortis d'une formation professionnalisante.
- **La durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante** : Proportion de stagiaires sortis vers l'emploi salarié 12 mois après une formation professionnalisante.
- **Le délai d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante** : proportion de stagiaires qui ont trouvé un emploi dans le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième trimestre qui suit la fin de la formation.
- **Le nombre de chercheurs d'emploi (CE) adressés à Bruxelles Formation** par prescripteur (Actiris, Cité des métiers, CPAS, inscriptions en ligne...) et par domaine (cadre commun de programmation).
- **Le nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation** : Nombre de demandes de formation, confirmées, soit à la suite de la séance d'information, soit directement auprès des centres.

Durant l'année 2018, view.brussels et le Service Étude et Statistique de Bruxelles Formation s'étaient concertés afin de définir ensemble la méthodologie de calcul de ces six indicateurs. Ces indicateurs ont été mesurés en 2018 pour les cohortes 2013 à 2016 en 2018. En 2019, c'est la cohorte 2017 qui a été mesurée. Celle-ci est reprise dans le réalisé 2018.

Les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée

Indicateurs	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Valeur Cible 2019	Valeur Cible 2020
-------------	--------------	--------------	--------------	-------------------	-------------------

1. Taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation	68% (cohorte 2015)	70,2% (cohorte 2016)	73% (cohorte 2017)	72%	73%
2. Taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes	Tot : 63,9% Min 1 mois : 54,7% (cohorte 2015)	Tot : 65,3% Min 1 mois : 57,2% (cohorte 2016)	Tot : 67,1% Min 1 mois : 58,6% (cohorte 2017)	Tot : 67% Min 1 mois : 58%	Tot : 68% Min 1 mois : 59%
3. Durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante	ND	64,8% (cohorte 2015)	57,7% (cohorte 2016)	65%	65%
4. Délais d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante	0-3mois : 48,1% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 28,3% (cohorte 2015)	0-3mois : 49,5% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 27% (cohorte 2016)	0-3 mois : 48% 3-6 mois : 25,1% 6-12 mois : 26,8% (cohorte 2017)	0-3 mois : 51%	0-3 mois : 52%
5. Nombre de chercheurs d'emploi adressés à BF par prescripteur et par domaine	13.404 invitations aux séances d'Information	12.299 invitations aux séances d'information	13.052 invitations aux séances d'information	Réalisé 2019	14.500
				11.858 invitations aux séances d'information	
6. Nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation	15.059 demandes de formation	13.938 demandes de formation	13.880 demandes de formation	Réalisé 2019	15.000
				12.523 demandes de formation	

En bleu : réalisé / **en blanc** : valeurs cibles